

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Colloque de l'équipe de droit social de l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES
(13 février 2020)

Le CSE : acteurs et actions en matière de négociation collective

Fleur Laronze : Introduction

Laurence Pécaut-Rivolier : Il était une fois la représentation collective : l'employeur, les syndicats, la DIRECCTE et le juge

Ylias Ferkane : Le CSE comme agent de la négociation collective

Benjamin Dabosville : Les outils de coordination entre le CSE et ses satellites (commissions, représentants de proximité)

Catherine Barthel-Fuentes : Des instances séparées à l'instance unique : quelle place pour la santé au travail ?

Sabrina Mraouahi : L'expert du CSE

Christelle Lecœur : Le conseil d'entreprise

Fabrice Rosa : La nature juridique des accords conclus « au sein » du CSE

Inès Meftah : La négociation ayant pour objet ou acteur le CSE : entre délitement et altération du lien entre négociation collective et revendication

Pierre Dulmet et Emmanuel Andréo : Le CSE : regards sur les difficultés pratiques et propositions de solutions

JURISPRUDENCE

Représentativité : le soutien financier de la confédération ne constitue pas un facteur de remise en cause de l'indépendance financière du syndicat

Cour de cassation (Ch. Soc. 26 février 2020) – Note **Tristan Chevalier** (p. 654)

Non-déduction des revenus de remplacement en cas de violation du principe d'égalité entre l'homme et la femme

Cour de cassation (Ch. Soc. 29 janvier 2020) – Note **Isabelle Meyrat** (p. 658)

Vers un déplacement du fardeau de la preuve des heures de travail

Cour de cassation (Ch. Soc. 18 mars 2020) – Note **Sophie Misiraca** (p. 661)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX – www.cgt.fr

Doctrines

*Colloque de l'équipe de droit social de l'Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES
(13 février 2020)*

LE CSE : ACTEURS ET ACTIONS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Introduction par Fleur Laronze , Maître de conférences HDR en droit social, Université de Haute-Alsace, UMR DRES, Université de Strasbourg, Directrice adjointe de la MISHA, USR 32227, Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme, Alsace	589
Il était une fois la représentation collective : l'employeur, les syndicats, la DIRECCTE et le juge par Laurence Pécaut-Rivolier , Conseillère à la Cour de cassation	590
LE CSE comme agent de la négociation collective par Ylias Ferkane , Maître de conférences, Université Paris-Nanterre	595
Les outils de coordination entre le CSE et ses satellites (commissions, représentants de proximité) par Benjamin Dabosville , Maître de conférences, responsable de l'équipe de droit social, UMR 7354 DRES, Université de Strasbourg	600
Annexes : références des accords cités	608
Des instances séparées à l'instance unique : quelle place pour la santé au travail ? par Catherine Barthel-Fuentes , Maître de conférences associé, Université de Strasbourg	610
L'expert du CSE par Sabrina Mraouahi , Maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, UMR 7354 DRES	617
Le conseil d'entreprise par Chrystelle Lecœur , Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace ..	624
La nature juridique des accords conclus « au sein » du CSE par Fabrice Rosa , Professeur des universités, Université de Reims	632
La négociation ayant pour objet ou acteur le comité social et économique : entre délitement et altération du lien entre négociation collective et revendication par Inès Meftah , Maître de conférences, Université de Strasbourg, UMR DRES 7354, Institut du travail	640
LE CSE : regards sur les difficultés pratiques et propositions de solutions par Pierre Dulmet , Avocat au Barreau de Strasbourg, SCP Dulmet-Dörr et Emmanuel Andréo , Avocat au Barreau de Strasbourg, Barthélémy Avocats	647

Jurisprudence

DROIT SYNDICAL – Représentativité – Critère d'indépendance – Indépendance vis-à-vis de l'employeur et indépendance financière – Appui financier de la confédération – Procédure de redressement judiciaire.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc) 26 février 2020 (n° 19-19397) P+B	654
Note Tristan Chevalier , Juriste FSPBA-CGT	655

LICENCIEMENT – Nullité – Liberté fondamentale – Atteinte au principe d'égalité entre l'homme et la femme garanti par l'alinéa 3 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 – Déduction des revenus de remplacement (non) – Normes éligibles à une sanction renforcée.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 29 janvier 2020 (n° 18-21862) P+B 658

Note **Isabelle Meyrat** 658

TEMPS DE TRAVAIL – Preuve des heures de travail accomplies – Charge de la preuve – Régime de preuve partagée – Interprétation des termes de l'article L. 3171-4 du Code du travail – Abandon de la notion d'*étalement* au profit de celle de *présentation* par le salarié d'éléments suffisamment précis à l'appui de sa demande – « prise en compte » de l'arrêt de la CJUE du 14 mai 2019 – Article 31 § 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 18 mars 2020 (n° 18-10.919) P+B+R+I 661

Intervention volontaire :

1°/ du Medef, Mouvement des entreprises de France

2°/ de Avosial, Avocats d'entreprise

Note **Sophie Misiraca**, Avocate au Barreau de Paris, chargée d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise 663



RPDS 904-905 AOÛT-SEPTEMBRE 2020

NUMÉRO SPÉCIAL :

L'ÉPARGNE SALARIALE

Au sommaire :

L'intéressement

La participation aux résultats de l'entreprise

Les plans d'épargne dans l'entreprise

Chiffres et taux :

En vigueur au 25 août 2020

Commande et abonnement à 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex ou sur notre site Internet www.boutique.nvo.fr
Prix du numéro : 7,50 € (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 € par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique).

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11